

07 juin 2013 -18:57

Appartient à [Conseil des ministres du 7 juin 2013](#)

Contrats "Ville durable" 2013

Sur proposition du ministre chargé des Grandes villes Jean-Pascal Labille, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la conclusion de contrats de ville pour l'année 2013.

A travers ces contrats de ville, le gouvernement fédéral permet à 17 villes et communes* de développer des projets visant à améliorer les conditions de vie dans les zones urbaines en difficulté en bénéficiant d'une assistance financière de l'Etat dans le cadre de la politique des Grandes villes. Ces contrats se basent sur les mêmes objectifs stratégiques que les précédents contrats conclus en 2009, à savoir : cohésion sociale, réduction de l'empreinte écologique et désenclavement des quartiers.

Les contrats 2013 prévoient aussi la possibilité de nouveaux projets, qui doivent répondre à des objectifs précis en matière de lutte contre la pauvreté, d'intégration et d'activation par le travail, de réduction de la fracture digitale, de problématique des sans-abris, de politique d'asile, etc.

Une nouvelle convention de collaboration sera conclue avec les Régions, autour de projets qui sont du ressort des compétences mixtes.

* Anvers, Gand, Ostende, Malines, Saint-Nicolas, Mons, Charleroi, La Louvière, Liège, Seraing, Anderlecht, Bruxelles, Schaerbeek, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode et Forest

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Jean-Pascal Labille, ministre des
Entreprises publiques et de la Coopération au
développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000Bruxelles
Belgique
02 501 83 11